

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

Décision n° 2014-14 du 2 juin 2014 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant nomination du correspondant local de biovigilance

NOR : AFSB1430421S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1211-7 et R. 1211-40 et suivants,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jacques-Olivier GALDBART est désigné en qualité de correspondant local de biovigilance au sein de l'Agence de la biomédecine.

Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 2 juin 2014.

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,
E. PRADA-BORDENAVE